

L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE

L'éléphant est une icône de l'Afrique : par exemple, dans les années cinquante celle du RDA (Rassemblement démocratique africain), puis du président de la République de Guinée, Sékou Touré (v.) appelé "Syli" (éléphant en malinké), ou, dans un autre domaine, des musiciens sénégalais, les frères Touré Kunda. Il occupe une place particulière dans l'imaginaire des sociétés africaines comme dans les représentations occidentales. Il est l'emblème de la dimension "sauvage" du continent en même temps qu'il a toujours constitué une ressource pour les sociétés humaines. Cette position duale de l'espèce, à la fois image de la nature vierge et élément central de sa transformation, donne à l'éléphant une position originale dans les objets géographiques d'Afrique.

L'éléphant africain (*Loxodonta africana*), plus imposant que son homologue asiatique, est le plus gros animal terrestre vivant. Sa distribution biogéographique englobait historiquement l'ensemble du continent, à l'exception du Sahara. On estime que, vers 1800, la population d'éléphants était de l'ordre de 27 millions d'individus, répartis sur 19 millions de kilomètres carrés (sur les 30 millions de kilomètres carrés du continent). Animal capable de vivre dans des milieux naturels très variés, il est néanmoins dépendant de la présence d'eau et peut, pour trouver des zones favorables, parcourir annuellement plusieurs centaines de kilomètres, suivant généralement les variations pluviométriques.

L'éléphant, ressource économique

Bien avant la période coloniale, l'éléphant a fait l'objet d'une chasse régulière, principalement pour l'ivoire de ses défenses. Des circuits marchands d'exportation de cette ressource prisée sont attestés dès le ^{xiv}^e siècle, où l'ivoire était acheminé depuis les hautes terres d'Afrique orientale jusqu'aux pays arabes et en Inde.

Mais c'est avec la pénétration des Européens à l'intérieur du continent et l'introduction d'armes à feu que les populations d'éléphants ont connu une destruction à

grande échelle. Entre 1860 et 1930, de 25 000 à 100 000 bêtes sont abattues chaque année. L'espèce a d'abord servi d'apport protéique pour les premiers explorateurs (v. Chutes Victoria), avant de devenir le principal trophée de la chasse sportive, activité de prestige pour les administrateurs coloniaux et des touristes de marque. Les récits de chasse de Theodore Roosevelt et de Winston Churchill au début du ^{xx}^e siècle, le livre *Vertes collines d'Afrique* d'Ernest Hemingway (1935) ont, parmi d'autres, popularisé les safaris du continent sauvage.

Le ^{xx}^e siècle voit se consolider les complexes nationaux d'aires naturelles protégées, d'abord réserves de chasse puis, plus tard, parcs nationaux (v.). L'éléphant reste sur toute cette période une des espèces les plus prestigieuses pour les chasseurs et pour les touristes des parcs. Il est le trophée le plus recherché parmi les "cinq grands" (*big five*) des safaris africains (éléphant, rhinocéros, buffle, lion et léopard) et il constitue en ce sens une ressource économique non négligeable pour les acteurs de la conservation comme pour les États africains.

La protection spatiale de l'éléphant

Mais la focalisation de la protection de la nature sur la grande faune, et notamment sur l'éléphant, entraîne également des contraintes lourdes. D'une part, les exigences biogéographiques de l'éléphant supposent de mettre en place des aires protégées de très grande taille pour permettre les migrations de l'espèce et assurer la survie de populations suffisamment importantes pour être viables. D'autre part, l'attrait économique de l'ivoire a provoqué un fort développement du braconnage, ce qui oblige les autorités à renforcer la surveillance des parcs nationaux et des réserves de chasse. Dans ces conditions, le contrôle spatial est le facteur déterminant des politiques de protection de l'éléphant.

Mais les espaces naturels protégés créés tout au long du siècle se sont avérés incapables de limiter réellement le braconnage des éléphants. Entre 1980 et 1990, la population totale du continent a été divisée par deux, passant de 1,2 million à 600 000 individus. Face à cette hécatombe,

les gouvernements et les ONG (v. WWF) ont décidé d'abandonner la logique de protection autoritaire (et souvent quasi militaire) des parcs et des réserves, pour promouvoir des programmes de conservation de la nature par la participation locale. Dans ces nouvelles politiques, les villageois qui habitent en périphérie des aires protégées sont invités à participer à la gestion de la faune et reçoivent des revenus tirés des safaris et du tourisme. L'intérêt économique est vu comme le facteur susceptible de faire changer les pratiques des populations locales vis-à-vis de la grande faune. Plus généralement, la valeur économique de la nature est ainsi devenue l'argument central du monde de la conservation [RODARY et al., 2003].

Il n'y a pas de ressource naturelle

La conservation de l'éléphant soulève ainsi une réflexion fondamentale sur les liens entre la nature et la mise en valeur de l'espace ; réflexion qui peut s'appliquer à l'ensemble des ressources naturelles (v. Arbre ; Pétrole ; Coperbelt ; Grand barrage). Quand un élément de la nature devient une "ressource naturelle" pour les sociétés il passe par des processus de mise en valeur sans lesquels cette "ressource" n'est pas utilisable. Pour notre exemple, quand aujourd'hui un éléphant est transformé en ressource naturelle, il est passé, comme on vient de le voir, par deux processus. Il a été protégé depuis des décennies, à travers des parcs et des mesures de protection réglementaires. Il a ensuite été exploité économiquement par des compagnies de safari ou de tourisme pour être chassé ou photographié. Ainsi, sans une histoire (souvent autoritaire) de contrôle spatial des territoires protégés et sans une mise en valeur économique (aujourd'hui souvent mondiale), l'éléphant n'est pas une ressource pour la société. À proprement parler donc, il n'existe pas de ressource naturelle. Il n'y a que de la matière naturelle, qui est éventuellement transformée en ressource par un processus de production, avec des acteurs, des pratiques, des techniques, un encadrement et un aménagement.

La gestion des espaces naturels n'est donc pas une question purement écologique. Au contraire, elle est davan-

tage une question sociale et politique, où les hommes doivent gérer leurs relations à la nature avant de gérer la nature elle-même [Weber in COMPAGNON et CONSTANTIN, 2000]. Dans un contexte général de discours sur l'Afrique où l'absence de "ressources naturelles" (pétrole, minerais, eau, etc.) est présentée comme le facteur explicatif des difficultés économiques de nombre de pays, l'éléphant a valeur de contre-exemple pour ne pas présenter comme "naturelles" les situations actuelles de l'Afrique.

FRANCS CFA, "FAUX CFA" ET "SALES CFA"

Le franc CFA (FCFA) est la dénomination de la monnaie commune des 14 pays africains membres de la Zone franc et de leurs 100 millions d'habitants. À l'exception de la Guinée-Bissau (ancienne colonie portugaise ayant obtenu l'indépendance tardivement) et de la Guinée équatoriale (ancienne colonie espagnole), ces pays sont d'anciennes colonies françaises de l'A-OF et de l'A-EF. Le franc CFA peut être considéré comme l'un des éléments du néocolonialisme français en Afrique, permettant à l'ancienne puissance coloniale de maintenir des relations privilégiées avec ces pays, qui dépassent parfois la dimension purement financière (v. État ; Développement africain), mais il assure aussi aux États concernés une certaine stabilité financière.

Le 30 août 2004, le gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) annonce que les 600 millions de billets de 10 000, 5 000, 2 000, 1 000 et 500 francs CFA de la "gamme 1992" seront progressivement retirés de la circulation et privés de cours légal au 1^{er} janvier 2005. À cette date, seuls les billets de la "gamme 2003", déjà en circulation, auront encore cours. Les 72 millions d'habitants concernés par ce retrait devront changer les anciens billets contre de nouvelles coupures aux guichets des agences de la BCEAO, des banques privées africaines, des bureaux de poste et des perceptions du Trésor, avant le 31 décembre 2004. Il faut y ajouter les membres de la diaspora résidant à l'étranger qui, pour leur part, ne pourront effectuer cet échange que

Anne Volvey (dir.) Yveline Déverin Myriam Houssay-Holzschuch
Estienne Rodary Isabelle Surun Karine Bennafla

L'Afrique



Les auteurs

Anne Volvey (dir.), ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université d'Artois.

Yveline Déverin, ancienne élève de l'ENS Fontenay, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Toulouse-le-Mirail.

Myriam Houssay-Holzschuch, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'ENS-LSH (Lyon).

Estienne Rodary est docteur en géographie.

Isabelle Surun, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée d'histoire et maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille-3.

Avec la participation de **Karine Bennafla**, ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud, agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Lyon-2.

Les auteurs remercient pour leur participation à des titres divers Anne Gaugue, maître de conférences en géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Marie-Albane de Suremain, docteur en histoire contemporaine, enseignante au lycée Viollet-Le-Duc, Villiers-Saint-Frédéric, et Valéry Gaillard, réalisateur de cinéma. Ils remercient également l'artiste Ernest Pignon-Ernest, J. Krekelaar du Centre Edmond Fortier et la Compagnie Guépard pour l'autorisation de publication des documents photographiques correspondant à leurs différentes activités ou fonds.

Édition : **Philippe Lemarchand.**

Assisté de : **Michèle Miroir.**

© Atlande, 2005 Tous droits réservés

ISBN : 2-912232-59-7